# <u>DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE</u> <u>ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU</u> FL/VS

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

\_=\_=\_=\_

# ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu des séances du Conseil municipal du 20 novembre 2017 et 18 décembre 2017

# **SERVICE CULTUREL**

1- Demande de subvention pour le renouvellement du parc informatique des médiathèques

# **SERVICES TECHNIQUES**

2- Convention relative aux modalités et au versement d'un fonds de concours entre la Communauté Paris-Saclay (CPS) et la commune dans le cadre du soutien à l'Investissement communal Voirie (SIV)

# **SERVICE DES FINANCES**

3- Budget Annexe Assainissement - budget primitif de l'exercice 2018

# **DECISIONS DU MAIRE**

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, Mme KERNY-BONFAIT, M. ATTAF, Mme ORSINI, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, M. FOURNIER, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

# **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:**

M. DELORT à M. JOLY Mme CHATEAU-GILLE à M. DOSSMANN M. CHARLES à Mme LEGOFF M. LARNICOL à M. TREBULLE M. YAHIEL à M. HULIN Mme GIRI à FOURNIER

#### **ABSENTS:**

M. LEFEVRE Mme BARBET Mme DE CHABALIER

# **SECRETAIRE DE SEANCE:**

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

**Monsieur le Maire** : J'ai le grand plaisir d'accueillir à nouveau parmi nous Jean-Marie DERBANNE (applaudissements).

Il est procédé à l'appel nominal par Madame Caroline FOUCAULT. Le quorum est atteint.

- Élection d'une ou d'un secrétaire de séance : Madame Caroline FOUCAULT, seule candidate, est élue à l'unanimité.

**Monsieur le Maire**: Nous avons reçu une motion et nous allions en présenter une, nous avons donc fait une synthèse, sur un appel à un plan d'urgence pour les RER de la ligne B et de la ligne C, et je voudrais savoir si vous êtes d'accord pour débattre de cette motion à la fin de notre conseil.

Est-ce qu'il y a des oppositions à ce débat ? Je n'en vois pas. Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas non plus, donc nous débattrons de ce projet de motion que vous avez eu sur table en arrivant à vos places.

- Communication des informations, événements et cérémonies survenus sur la commune depuis la dernière séance du Conseil municipal; ainsi que des remerciements reçus de la part de Verriérois.

## REMERCIEMENTS

Pour l'ouvrage Maisons de Verrières-le-Buisson :

Monsieur et Madame Marc GUÉRIN Madame Christine PAGES Madame Nicole LEPICIER

L'association Rando VLB pour le soutien et l'accompagnement apportés à cette association nouvellement créée.

Le Comité du Secours Populaire pour la subvention accordée.

# CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

#### Mercredi 21 mars

- Job d'été - Espace Jeunes

#### Jeudi 22 mars

- Sortie CCAS : Château de Malmaison
- Conférence de Pierre Gille : Icare, entre élévation et chute

#### Samedi 24 mars

- Olympiades ASNDA
- Remise du Prix Vedrarias de la nouvelle Espace Bernard Mantienne
- Spectacle Verdrarias AMOK Espace Bernard Mantienne

# Dimanche 25 mars

- Duathlon

#### Lundi 26 mars

- Pose du 6<sup>e</sup> vitrail Sacristie de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption
- Conférence UTLe : L'eau et ses guerres par Stéphanie AUBERT Espace Bernard Mantienne

## Mercredi 28 mars

- Atelier intergénérationnel - Villa Sainte-Christine

#### Samedi 31 mars

- Les Mirettes à la Fête - Centre André Malraux

# Dimanche 1er avril

- Chasse aux œufs - Accueil de loisirs Le Vert Buisson

#### Mercredi 4 avril

Les raconteries – Médiathèque la Potinière

#### Jeudi 5 avril

- Sortie CCAS - Ferme pédagogique de Longjumeau

# Samedi 7 avril

- Petit-déjeuner du Maire ouvert à tous sur le thème des finances Grazie Ristorante
- Marché d'artisanat d'art Centre ville
- Valse en 3 temps Espace Bernard Mantienne
- Atelier multimédia Médiathèque la Potinière

#### Samedi 7 et dimanche 8 avril

- Salon du livre jeunesse : V2i Espace Bernard Mantienne
- Les randos durables de Paris-Saclay

#### Lundi 9 avril

- Conférence UTLe : Les expéditions de la goélette Tara par Marc Wessner Espace Bernard Mantienne
- Conseil municipal Hôtel de Ville

# CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR

#### Mercredi 11 avril

- Repas à thème du CCAS : l'aquitaine Villa Sainte-Christine
- Contes : les p'tites bêtes Centre André Malraux

#### Jeudi 12 avril

- Sortie nature CCAS : visite du par cet des serres de l'école Saint-Nicolas - Igny

#### Du 13 au 15 avril

- Braderie du Secours Populaire - Espace Bernard Mantienne

#### Jeudi 19 avril

- Signature du contrat de territoire entre le Conseil départemental et la Ville – Villa Sainte-Christine

#### Samedi 21 avril

- Visite des arboretums par la MAO

# Du vendredi 27 avril au dimanche 13 mai

- Fête foraine - Place de l'Europe

#### Mercredi 2 mai

- Les raconteries - Médiathèque la Potinière

## Jeudi 3 mai

- Sortie nature CCAS : découverte de deux jardins - Arboretum

#### Du vendredi 4 au dimanche 27 mai

 Exposition hors les murs : les quatre saisons de Bernard LE Huche-Olion – Atelier Marcel Petit

# Samedi 5 mai

- Atelier multimédia - Médiathèque la Potinière

## Du samedi 5 au lundi 7 mai

- Accueil des anglais de Swanley

#### Mardi 8 mai

- Cérémonie commémorative - Place Charles de Gaulle

#### Lundi 14 mai

- Conférence UTLe : Stocker l'électricité, un impératif mais comment ? par Jean-Paul HULOT – Espace Bernard Mantienne

#### Mercredi 16 mai

- Conte : Bruissements d'images - Centre André Malraux

#### Jeudi 17 mai

- Sortie CCAS : journée à Honfleur

#### Samedi 19 mai

- Concert du Rotary Club - Espace Bernard Mantienne

#### Du samedi 19 au lundi 21 mai

-Echange de Pentecôte avec Hövelhof

## Mercredi 23 mai

- Atelier Intergénérationnel - Villa Sainte-Christine

#### Vendredi 25 mai

- Jazz en herbe (Festival Jazz à Verrières) – Espace Bernard Mantienne

#### Samedi 26 mai

- La buissonnière
- Les ateliers jazz (Festival Jazz à Verrières) Médiathèque André Malraux
- Les Mirettes à la Fête Centre André Malraux
- Fête des mères Moulin de Grais
- Concert Renaud Garcia Fonc, la vie devant soi (Festival Jazz à Verrières) Espace Bernard Mantienne

# Du samedi 26 au dimanche 27 mai

- Portes ouvertes ateliers d'artistes - point d'accueil Maison Vaillant

#### Dimanche 27 mai

- Broadway in Jazz (Festival Jazz à Verrières) Maison Vaillant
- Kermesse La Paroisse Centre Saint André

#### Lundi 28 mai

- Conférence UTLe : Akhénaton pharaon hérétique, une énigme par Noha ESCARTIN-GRATIA Espace Bernard Mantienne
- Conseil municipal Hôtel de ville
- Approbation du compte rendu des séances du Conseil municipal du 20 novembre 2017 et 18 décembre 2017.

(Aucune remarque n'est formulée sur le compte rendu de novembre 2017.)

**Mme BOULER**: Sur le PV de décembre, page 15, sur l'Herbier, première ligne il est marqué: « on a rompu notre contrat... », c'était en fait « on continue notre contrat... ».

**M. HULIN**: Sur le PV de décembre aussi, page 42, sur le plan de prévention des inondations, il est marqué « là, on a un petit extrait de la carte avec des zonages rouge foncé et bleu foncé...» et en fait c'était « si on avait un petit extrait de la carte avec des zonages dont on parle dans les paragraphes, cela pourrait nous aider. »

(Sous réserve des modifications demandées ci-dessus, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.)

# **SERVICE CULTUREL**

1 - Demande de subvention pour le renouvellement du parc informatique des bibliothèques.

(Rapporteur : Monsieur Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Le parc informatique de la médiathèque composé de 25 postes date de 2008. Tous les ordinateurs fonctionnent sous Windows XP sans maintenance depuis 2016, ce qui ne donne plus accès à une navigation pérenne et efficiente.

Sur l'ensemble du parc, seuls 16 postes fonctionnent encore dont 5 avec difficultés (problèmes de réseaux, extinction spontanée, temps de réponses très long).

Le serveur abrite le réseau des médiathèques et de façon virtuelle le portail de la médiathèque. Les ressources sont donc limitées.

Il a été proposé de renouveler les 27 ordinateurs et le serveur pour :

- permettre le bon fonctionnement du réseau des médiathèques ainsi que l'accès au portail pour les habitants,
- être en adéquation avec les offres numériques envisagées pour une mise en œuvre en 2019,
- permettre le changement du SIGB en lien avec l'évolution des modes de catalogage et des supports numériques. (actuellement impossible compte-tenu de l'état du réseau) et donc un allègement du temps de travail dédié au traitement informatique des documents.

Le montant du parc informatique est inscrit au budget investissement 2018 de la commune et s'élève à 29 166 € HT soit 35 000 € TTC pour l'acquisition d'un nouveau serveur et de 27 ordinateurs (tours et écrans).

Le renouvellement et l'extension de systèmes informatiques de gestion de bibliothèque sont susceptibles de bénéficier de subventions de l'Etat, cumulables dans la limite de 80% du projet, avec celle du conseil départemental de l'Essonne et du Conseil régional d'Ile-de France.

Les membres de la commission culture réunis le 27 février 2018 ont émis un avis favorable à la sollicitation des subventions de l'Etat, de la Région et du Département pour ce projet.

M. DOSSMANN: Notre parc informatique à la médiathèque commence à vieillir, il y a notamment une partie de formation à distance qui ne peut plus se faire.

Monsieur le Maire : Merci, avez-vous des observations ?

**M. FOURNIER:** On soutient évidemment la demande de subvention pour le renouvellement du parc, juste une petite question: on voit qu'ils étaient sans maintenance depuis 2016, n'est-il pas possible d'envisager au préalable et en amont ce type de risque ? On s'étonne un peu de cette forme de retard.

**Monsieur le Maire**: Arrivé à un certain stade d'obsolescence, les organismes qui sont chargés de la maintenance ne l'assurent plus. On les a fait durer le plus longtemps possible avec le service informatique ici qui est capable de les maintenir en l'état, mais à un moment donné on ne sait plus faire et c'est pour cela qu'il faut renouveler.

M. DOSSMANN: On a tiré sur la corde jusqu'au bout.

Monsieur le Maire : Et cela marche encore mais ça rame.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

# **SERVICES TECHNIQUES**

2- Convention relative aux modalités et au versement d'un fonds de concours entre la Communauté Paris-Saclay (CPS) et la commune dans le cadre du soutien à l'Investissement communal Voirie (SIV)

(Rapporteur: Monsieur Thomas JOLY)

Monsieur le Maire : Nous sommes 10 communes sur les 27 de la Communauté d'Agglomération de Paris-Saclay à ne pas avoir souhaité transférer nos voiries, nous avons fait valoir - et je m'y suis bien employé auprès des collègues - qu'une prise en charge totale des voiries pour certaines et pas du tout pour d'autres faisait que toutes les communes n'étaient pas traitées de façon équitable. Que nous n'ayons pas les mêmes avantages, cela semble normal, mais il faut que l'on ait tout de même un accompagnement sur la réfection de nos voiries. C'est la raison pour laquelle il a été décidé en Conseil communautaire d'apporter une aide à ces 10 communes suivant les modalités d'un plan de financement pendant les dix années à venir, ce qui représente pour la Ville de Verrières les montants qui vous sont indiqués : pour 2018 : 775 599 €, et ce jusqu'en 2027, puis 464 560 €, ce qui fait un total de 6,2 M€ qui reviennent à la Ville de Verrières si vous en êtes d'accord.

Je pense qu'on ne boudera pas notre plaisir d'avoir réussi à convaincre les collègues, cela ne s'est pas passé de façon très simple, il y a eu des abstentions et des votes contre mais c'est passé à la majorité. Donc il s'agit pour nous de saisir cette opportunité. Est-ce qu'il y a des guestions ?

**M. GRISSOLANGE**: Je me réjouis évidemment que l'on ait ce concours de la Communauté d'Agglomération, mais j'avoue que je ne comprends pas bien comment on peut savoir que jusqu'en 2027, donc sur dix ans, on aura ce montant à l'euro près, ce que l'on va toucher, alors qu'il est écrit aussi que les montants sont réajustés chaque année proportionnellement aux montants des investissements réalisés. En fait c'est une sorte de subvention sans s'appeler subvention? On ne peut pas toucher une aide bien évidemment si l'on ne fait rien?

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait,

**M. GRISSOLANGE :** Alors comment peut-on savoir qu'en 2027 on touchera 464 560 € plutôt que 464 561 € ?

Monsieur le Maire : C'est le plan de financement qui a été arrêté en fonction de la voirie de Verrières considérant les investissements que nous avons réalisés dans les trois années précédentes, c'est basé sur ce montant-là. Il y a eu un calcul savant qui a été effectué de nos capacités d'investissement annuel et donc si nous réalisons un plan qui nous permet de consommer ces sommes-là année après année, on a le droit d'attaquer la deuxième année en 2019 avec 741 039 € et ainsi de suite pourvu qu'on ait dépensé des sommes l'année précédente.

**M. GRISSOLANGE**: Pourquoi dans ce cas-là met-on, -je ne veux pas dire que je ne crois pas ce que tu viens de m'expliquer-, mais pourquoi est-ce que cela baisse en même temps de 775 000 à 464 000 et quelque ? Pourquoi est-ce que cela baisse de 300 000 € ? Comment cela se fait-il ?

Monsieur le Maire : C'est juste l'amortissement des emprunts qui est pris en considération par la CPS.

M. GRISSOLANGE: L'amortissement que l'on a déjà fait?

**Monsieur le Maire :** L'amortissement de l'emprunt que nous contractons annuellement pour faire les travaux.

M. GRISSOLANGE: Je comprends mais pourquoi est-ce que cela baisse?

**Monsieur le Maire :** Les emprunts s'amortissent dans le temps, c'est la part du capital qui est prise en considération par rapport au volume que l'on a déjà dépensé.

M. GRISSOLANGE: Et si l'on engage d'autres dépenses, en 2022 par exemple?

**Monsieur le Maire**: On le verra plus tard, ce sera autre chose. Tout cela, c'est pour ce qui a déjà été réalisé en termes de capital dans le passé et qui n'est pas placé dans le patrimoine de la CPS. D'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Monsieur le Maire : Merci pour ces 6,2 M€ pour le budget communal.

#### SERVICE DES FINANCES

3- Budget Annexe Assainissement - budget primitif de l'exercice 2018 (Rapporteur : M François PANCRAZI)

M. PANCRAZI: Comme vous le savez, suite à l'application de la loi NOTRe, notre commune a été intégrée à la Communauté de Paris-Saclay qui n'a pas la compétence assainissement exercée auparavant par l'ex Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (CAHB) à laquelle nous étions rattachés, ce qui rend obligatoire l'exercice de cette compétence par notre commune.

Vous avez eu un débat d'orientations budgétaires, je n'étais pas là et je m'en excuse, j'étais en déplacement professionnel. Je vous rappelle que l'entretien des réseaux d'assainissement de la ville est confié par délégation de service public de type affermage à l'entreprise Suez, cette société ne s'occupe que de l'entretien courant. Si des travaux importants devaient être effectués, ils seraient directement réalisés par la Ville afin de garantir une recette budgétaire permettant d'y faire face. La Ville a donc été dans l'obligation de créer en 2016 et de reconduire depuis lors les redevances et taxes adéquates.

Le budget primitif 2018 présente les opérations suivantes :

Les recettes d'exploitation : l'ensemble de ces recettes s'élève à 673 070 €, elles se composent de la redevance d'une part fermière du délégataire ; de la redevance communale d'assainissement complémentaire ; et de la surtaxe d'assainissement.

Les dépenses d'exploitation : pour l'année 2018 elles s'élèvent à 673 070 € et sont de trois sortes : 145 000 pour l'entretien courant des réseaux d'assainissement communaux ; 168 000 correspondent aux charges des intérêts des emprunts qui avaient été souscris initialement par l'ex CAHB; et un virement à la section d'investissement pour 360 070 € équivalent au résultat d'exploitation.

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de 561 610 €, nous retrouvons le virement de la section d'exploitation de 360 070 € qui servira essentiellement au remboursement du capital de la dette ; la somme de 73 000 € qui correspond au FCTVA sur les investissements de l'année N - 2 ; et un emprunt d'équilibre qui représente 128 000 €, qui servira si la Ville est amenée à faire des travaux, ce n'est pas obligatoire.

Les dépenses d'investissement sont de 561 610 €, le budget étant en équilibre, la somme de 334 000 € correspond au remboursement du capital de la dette ; un montant de 227 070 € est inscrit pour réaliser les travaux d'assainissement dans le Passage du Village estimés à 128 000 € ; et le reste est provisionné pour des travaux qui seraient à effectuer en fonction des besoins.

La Commission Finances s'est réunie le 4 avril et a émis un avis favorable. Vous avez un tableau récapitulatif, nous devons voter ce budget primitif.

Monsieur le Maire : Merci François, avez-vous des questions pour ce budget d'assainissement ?

**M. FOURNIER**: J'ai peut-être déjà posé cette question par ailleurs mais est-ce que la reprise de la compétence nous coûte plus cher ou non?

Monsieur le Maire: Oh mon Dieu, oui! Mais on assume pleinement cette situation, nous étions - on ne va pas refaire tous les débats car ce serait un peu long mais je l'ai dit souvent - nous étions une ville pauvre dans une agglomération de riches et nous avons fait réaliser par la communauté d'agglomération beaucoup de travaux en assainissement sur notre commune. Vous connaissez bien le vice-président qui en était chargé. Lorsqu'on a quitté cette intercommunalité-là, on a récupéré tous les emprunts qui avaient été contractés par la Communauté pour le compte de la Ville de Verrières et nous avons à faire face à ces emprunts seuls désormais, et non plus mutualisés avec 6 autres partenaires. Donc nous avons augmenté de 280 % la surtaxe d'assainissement pour la part Ville, ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir un budget tout juste à l'équilibre, pour nous permettre de faire les travaux qui nous incombent de façon obligatoire dans le cadre notamment des programmes de voirie et je pense en disant cela au Chemin de Paron qui doit absolument démarrer. Donc oui, cela nous coûte beaucoup plus cher.

M. GRISSOLANGE : Plus le Passage du Village. Monsieur le Maire : Dont le Passage en effet.

**M. GRISSOLANGE**: J'ai une question et une remarque. D'abord ma question : il me semble que la dernière fois, lors du DOB, Monsieur le Maire, vous avez dit : la reprise de la compétence assainissement sera obligatoire en l'état actuel en 2020 et vous avez dit : mais peut-être pas, peut-être plus tard, je ne me souviens plus de la date mais j'aimerais bien que vous nous apportiez des précisions sur ce point.

Monsieur le Maire: Effectivement, des parlementaires ont proposé que pour les communautés, et c'était formulé comme cela, la compétence assainissement revienne aux EPCI en 2026. Par voie d'amendement, il a été précisé que c'était valable pour les communautés de communes et non pas pour les communautés d'agglomération. Donc on se retrouve avec le texte précédent qui fait obligation d'acquérir pour les communautés d'agglomération la compétence en 2020. Cela fait que sauf à ce qu'il y ait un député qui ait mal rédigé son truc et qui ait oublié de mettre que les communautés d'agglomération étaient incluses dans le report potentiel en 2026, nous sommes aujourd'hui dans l'obligation d'appliquer cette compétence en 2020.

M. GRISSOLANGE: Merci pour les éclaircissements qui ont été donnés, le budget est fait de telle façon que grâce à un très gros résultat d'exploitation et aussi de fonctionnement, puisque c'est 360 070 € en gros, même si on n'a pas le résultat antérieur, on fait ensuite passer ce résultat d'exploitation qui est supérieur à la moitié du total du budget d'exploitation en recettes d'investissement de façon à pouvoir couvrir les dépenses. Évidemment en termes comptables il n'y a sûrement pas d'autres solutions mais cela appelle une interrogation sur le fait qu'on demande aux Verriérois, par le biais des surtaxes, des sommes considérables qui seront vraisemblablement utilisées mais pas certainement. Je fais une remarque qui ne comporte pas de proposition alternative et je le regrette.

Monsieur le Maire : Mais je ne le prends pas mal du tout, je me permets juste de rappeler qu'effectivement le budget a été ainsi dimensionné pour nous permettre d'avoir des excédents afin de nous permettre de réaliser ces dépenses en investissement, Chemin de Paron et Passage du Village sont à l'ordre du jour, les marchés sont lancés, donc il n'y a aucun doute que nous passerons les marchés pour pouvoir réaliser les travaux. Donc les dépenses auront bien lieu et à ce moment-là il vaut mieux espérer qu'il n'y ait pas un accident sur un autre endroit dans notre assainissement qui nous contraindrait à revenir devant le conseil pour pouvoir solliciter un emprunt complémentaire pour faire face à ces travaux.

M. GRISSOLANGE: De mémoire pouvez-vous nous rappeler combien nous a coûté l'accident de la Place des Prés-Hauts?

Monsieur le Maire : 68 000 €.

M. MORDEFROID: Dans le même ordre d'idées, pour comprendre les chiffres il y a une curiosité: on a d'un côté un emprunt d'équilibre potentiel à 128 000 €, et de l'autre une dépense pour le Passage du Village estimée à 128 000 €. Il faut comprendre que le rapprochement de ces deux chiffres est fortuit. Par contre cela nous pose un problème un peu pratique: on dit qu'un emprunt d'équilibre ne sera activé que si la Ville était amenée à faire des travaux d'urgence, or si on calcule le montant des travaux d'urgence en dépenses, ce sont les 227 070 moins 128 199 €, il y a donc un petit décalage un peu bizarre. Cela veut dire que logiquement on sera quand même obligé d'amorcer une partie de l'emprunt d'équilibre.

**Monsieur le Maire :** Absolument, c'est bien vu.

**M. ZAKARIAN :** Juste une question car je n'ai plus en tête les chiffres : sur ce budget annexe on a donc repris et le passif et l'actif, autrement dit les dettes, est-ce qu'on pourrait me remettre en tête le montant ce soir ? Ou si vous ne l'avez pas, vous nous le communiquerez à une prochaine séance.

**Monsieur le Maire :** Le montant de l'encours de la dette en capital est de l'ordre de 6,9 M€.

**M. ZAKARIAN:** Et j'ai un autre sujet: vu que c'est un budget annexe, est-ce que cela veut dire que le capital restant dû est regroupé avec la dette même si c'est une dette qui nous appartient? Ou est-ce que c'est identifié à part, notamment le jour où il y aura le transfert à partir de 2021 à la CPS, donc avec l'actif qui va repartir, le capital restant dû lui-même va repartir avec cet actif? Ou est-ce que ce sont des règles comptables simplement techniques?

Monsieur le Maire: C'est un budget complètement séparé de notre budget communal, donc ce sont bien les sommes qui sont indiquées sur le budget annexe qui seront transférées. Après cela, pour être plus pointu, on pourrait se dire qu'on a du temps mais non, nous n'en n'avons pas parce que pour l'heure on a une estimation du montant total de ce que nous devons, de ce que nous avons repris, mais ce n'est qu'une estimation parce qu'au niveau de la communauté d'agglomération qui payait et c'est assez logique, ils empruntaient pour l'ensemble des travaux qu'ils avaient à réaliser, travaux d'assainissement, travaux de voirie, et l'individualisation propre de ce qui revient à Verrières est quand même extrêmement compliqué, et arriver à passer de nouveaux contrats avec les banques qui ont été mises à contribution sur les 11 ou 12 années pendant lesquelles nous étions avec eux est pour le moins compliqué. Donc nous n'avons pas les chiffres, si tu me demandais ce soir de produire pour le prochain conseil municipal les contrats qui nous lient aux banques pour ce montant-là, ce n'est pas possible, on ne l'a pas.

M. ZAKARIAN: Cela veut dire qu'aujourd'hui, ce n'est pas nous qui acquittons directement les sommes, c'est l'ancien groupement qui doit vraisemblablement percevoir un prorata de notre part, le verser sur le remboursement des capitaux, c'est ce que je comprends. Donc cela veut bien dire qu'en 2021 on repart avec l'actif et le passif?

Monsieur le Maire. Tout à fait. D'autres questions?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 29 voix pour et 1 abstention.

Monsieur le Maire : Le temps est venu d'examiner la motion que vous avez eue sur table en arrivant, elle est relative aux difficultés que rencontrent nos concitoyens dans le RER B et le RER C, cette motion dit la chose suivante :

« La situation des transports en Île-de-France devient de plus en plus inquiétante avec un nombre de passagers qui augmente de 3 % chaque année. Lancés il y a 40 ans pour faciliter la circulation et les liens entre les bassins d'emploi, les RER et leurs usagers ont été délaissés depuis. Chaque jour près d'un million de Franciliens utilisent le RER B, les difficultés de fonctionnement de ce RER vieillissant sont chaque jour plus pénibles et moins acceptables ; le RER C n'est pas mieux loti. Les raisons en sont connues :

- une surcharge croissante de la ligne qui à elle seule transporte davantage de passagers que la totalité des trains régionaux de France ;
- 30 ans de déficit d'investissement tant pour le matériel roulant que pour le réseau. Ilede-France Mobilités a programmé le remplacement du matériel roulant mais selon les ingénieurs de la RATP et de la SNCF, les contraintes techniques ne permettent pas d'imaginer l'entrée en service du nouveau matériel avant 2025 et un déploiement complet d'ici 10 ans. Ce qui est confirmé par un rapport de la Cour des Comptes de 2016 qui résume cette injustice. Selon les services chargés de l'entretien du Transilien, l'état général des infrastructures va continuer à se dégrader jusqu'en 2020 et ce n'est qu'en 2025 qu'on retrouvera le niveau d'aujourd'hui, lequel est loin d'être optimal.

Il en résulte un écart vertigineux entre les territoires couverts par le futur Grand Paris Express, 35 milliards d'euros d'investissements à venir, et des territoires comme le nôtre tant à Antony, Massy-Verrières, Massy-Palaiseau, Igny, qui subissent un service dégradé sur le RER. Cela conduit aussi à un allongement du trajet domicile - travail. Finalement c'est la Grande Couronne qui se trouve reléguée, pourtant les habitants de nos territoires sont mis à contribution financière via leurs impôts locaux qui incluent une taxe spéciale d'équipement Grand Paris.

Le Conseil municipal de Verrières demande un plan d'urgence en faveur des RER rassemblant l'État, la Région, les Départements et les opérateurs pour permettre le retour immédiat de moyens humains, financiers et techniques à la hauteur des enjeux. Le Conseil municipal de Verrières transmet cette motion à Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République, à Madame Élisabeth BORNE, Ministre des Transports, à Madame Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Île-de-France, et à Monsieur François DUROVRAY, Président du Conseil Départemental. » Le débat est ouvert.

**M. MORDEFROID**: Je suis tout à fait d'accord en tant qu'utilisateur du RER B avec cette motion, cela me semble très clair, j'ai juste deux petites remarques de style : quand on dit « des territoires » et qu'après on cite « des gares », c'est peut-être un peu dommage ; et ensuite on parle de la Grande Couronne en citant nos villes, il y a un petit problème de cohérence formelle. Et je m'interroge : est-ce que Madame PECRESSE n'est pas aussi Présidente d'Île-de-France Mobilités ?

Monsieur le Maire : Si effectivement.

M. MORDEFROID: On pourrait rajouter cela dans la signature.

M. TREBULLE: Quelques remarques également avec un accord de principe et une adhésion franche d'ailleurs: je m'interroge sur la nécessité ou l'opportunité de préciser que c'est la situation des transports publics en lle-de-France qui devient de plus en plus inquiétante parce que les transports en général ne fonctionnent pas forcément impeccablement.

D'autre part je suis un petit peu dubitatif sur le paragraphe qui débute par l'expression : « Ile-de-France Mobilités... », puisqu'est évoqué le fait qu'ils auraient programmé le remplacement du matériel roulant mais il n'y a pas de référence et donc on ne sait pas quand ; par ailleurs on dit que « selon les ingénieurs de la RATP et de la SNCF », cela fait un peu « l'homme qui a vu l'homme qui a vu l'homme qui a vu l'homme qui n'a pas

eu peur », quels sont ces ingénieurs qui s'expriment, quand, quelles sont les contraintes techniques qui ne permettent pas d'imaginer une entrée en service...? Or comme chacun sait, et c'est démontré ces jours-ci, les ingénieurs de la RATP et de la SNCF sont très doués pour imaginer beaucoup de choses! Il y a là quelque chose qui me paraît un peu délicat dans la formulation.

De la même manière je ne suis pas absolument sûr d'adhérer à l'idée selon laquelle il s'agirait là d'une « injustice », c'est probablement une erreur, ce sont probablement des situations difficiles, mais je ne suis pas sûr que la justice ait à interférer là-dedans.

Sur les territoires, je souscris évidemment à la remarque de mon collègue Jean-Paul Mordefroid puisqu'évidemment Antony, Massy-Verrières, Massy-Palaiseau et Igny, voilà une succession de noms qui ne me paraît pas très harmonieuse, autant garder les noms des communes.

Et enfin dernière interrogation : dans l'avant-dernier paragraphe on dit « le conseil municipal de Verrières-le-Buisson demande un plan d'urgence du RER rassemblant l'État, la Région, les Départements... », je m'interrogeais sur la possibilité que les communes soient associées à cette réflexion et non pas simplement la Région, les Départements et les opérateurs puisqu'après tout c'est en tant que commune que nous demandons que la question soit portée.

Sous ces réserves de pure forme, évidemment j'adhère sans aucune réserve à cela. Et c'est à cause de la description qui est faite que je ne circule plus qu'à vélo. (Hilarité générale)

M. ZAKARIAN: Juste un éclairage que je souhaite: cette motion s'inscrit dans une action plus globale de communes ou est-ce que c'est une initiative isolée? Par rapport à cela, on sait qu'il y a eu beaucoup de discussions autour des conditions de transport en Ile-de-France au cours des dernières semaines, est-ce que cette motion s'inscrit dans un collectif plus global susceptible d'être pris en compte ou pas? Si c'était cela, ce serait très bien.

Monsieur le Maire : Sur ce dernier point, c'est à la fois Baptiste Fournier qui a eu l'initiative de soumettre un premier texte qui devait finir d'être rempli, etc., notamment concernant les gares et les Territoires, on y reviendra dans un instant, et l'Association à laquelle adhère Verrières-le-Buisson, l'Association des Villes du RER B, a fait aussi une pétition demandant aux communes membres de la relayer en se l'attribuant. Donc toutes les communes membres de l'Association du RER B vont faire exactement la même pétition modulo les ajouts que Baptiste souhaitait apporter dans son premier texte qui nous est arrivé. On a tenté de faire cette synthèse, c'est pour cela gu'elle est peut-être un peu bancale mais je retiens, si mes collègues en étaient d'accord, que l'on parle des « transports publics » en Ile-de-France, cela ne me pose pas de problème ; que l'on rajoute qu'île-de-France Mobilités a présenté « lors de sa séance du... » et je pense que vous nous ferez confiance pour trouver la bonne date à laquelle nous avons pris la décision de remplacement du matériel ; et plus loin, au paragraphe suivant, quand on parle « et des territoires comme le nôtre... » on cite les gares d'Antony, Massy, Verrières, Igny, etc... », il vaut mieux personnaliser ces motions sinon on va compter combien il y en a à la fin sans les individualiser par l'ensemble des entités qui les ont prises.

Maintenant sur la partie « demande un plan d'urgence en faveur des RER rassemblant l'État, les Régions, les Départements... », dans l'esprit des rédacteurs ce sont les contributeurs au plan d'urgence, donc je ne souhaiterais pas que la commune en fasse partie. On peut siéger à lle-de-France Mobilités si on le souhaite mais c'est là-bas que cela se passe.

M. GRISSOLANGE: J'ai une remarque concernant la forme: dans le troisième paragraphe on dit: « ce RER vieillissant... », il s'agit du RER B, et à d'autres moments on parle du RER B et du RER C, il me semble que les Verriérois utilisent le B et le C, donc il faudrait éclaircir cela en parlant « des lignes qui à elles seules » (au pluriel) « transportent davantage de passagers... etc., » enfin les Verriérois sont concernés par le B et par le C et non pas seulement le B.

**Monsieur le Maire :** Dans le troisième paragraphe c'est indiqué puisqu'on parle du RER B et du RER C quand on dit qu'il n'est pas mieux loti.

M. GRISSOLANGE: Oui effectivement, sur ce point donc je me trompe. Mais quand on parle d'une surcharge croissante de la ligne, il s'agit de laquelle? On dit qu'à elle seule elle transporte davantage de passagers..., en fait les deux sont surchargées, il faudrait le dire pour les deux. Certes on utilise tous le B mais le C n'est pas mieux loti effectivement et le matériel roulant n'est pas tout neuf non plus.

Monsieur le Maire : J'essaie de faire la synthèse des remarques :

Le premier tiret s'attache à la ligne B en l'occurrence, c'est une surcharge croissante de la ligne B qui à elle seule transporte tant de passagers...

Au deuxième tiret, je vous propose de mettre : 30 ans de déficit, d'investissement, tant pour le matériel roulant que pour le réseau « des lignes B et C ».

M. GRISSOLANGE: Si la surcharge croissante est seulement pour le B, il faut dire que c'est pour le B; mais pour le C il faut peut-être dire autre chose.

Monsieur le Maire : La première indication est pour la ligne B en effet.

**M. GRISSOLANGE**: D'accord. D'autre part on parle de la situation des transports dans la première phrase, on peut ajouter « publics » mais je préférerais que l'on dise « transports en commun ». Parce qu'en réalité il s'agit des transports en commun avec un nombre de passagers qui augmente de 3 % chaque année... Il y a aussi des gens qui circulent en voiture, qui ne prennent pas les transports en commun. Pour ce qui concerne l'augmentation du nombre de passagers, cela concerne seulement les transports en commun, non ?

**Monsieur le Maire :** Pour l'heure la motion vise à saisir les pouvoirs publics pour améliorer les transports publics. Donc ne nous perdons pas dans des définitions de qui s'occupe de quoi, les destinataires de cette motion sont tous de puissance publique. Par ailleurs rajouter que Valérie Pécresse est Présidente de Île-de-France Mobilités me va bien, nous le rajouterons.

**M. FOURNIER:** Pour apporter une petite précision à Stéphane Zakarian: je trouve très bien qu'il y ait eu cette mouture avec les usagers du RER B mais notre association s'appelle « la Vignette du Respect », elle était plus concernée sur la partie médiane de l'Essonne, et dans les différents conseils municipaux, les élus s'interpellent sur cette question précise des investissements concernant les RER.

**M. MORDEFROID**: Je voudrais juste rappeler ou me faire corriger si je me trompe qu'il y a deux éléments très importants qui concernent la ligne B : c'est qu'elle est cogérée par la SNCF et la RATP, cela fait 50 ans que cela dure, et que c'est une vraie galère, c'est assez affligeant de voir que ces deux entreprises ne peuvent pas coopérer intelligemment dans ce pays ; ce ne sont pas des entreprises privées mais des entreprises quand même.

Deuxièmement : pendant longtemps les techniciens de la RATP nous ont expliqué que ce n'était pas possible de faire passer des rames à deux étages dans le tunnel du Châtelet et que c'était cela qui bloquait tout, maintenant la SNCF ou la RATP a commandé des rames à deux étages qui vont passer dans le même tunnel. Donc il faut qu'on arrête de nous raconter des histoires!

Monsieur le Maire: Je prends note de tes remarques avec un petit bémol à y apporter: l'Association des Villes du RER B a réussi à convaincre d'avoir un pilotage qui se déroule une année pilotée par la SNCF et une année pilotée par la RATP, donc c'est déjà une avancée et une forme de continuité pour répondre à ce que tu évoquais, parce qu'aujourd'hui, quand ils ne font pas grève à la RATP et qu'ils font grève à la SNCF, les trains s'arrêtent à la Gare du Nord et c'est terminé. Il y a cette amélioration qui a été donnée et je me permets de vous rappeler que nous avons contribué au budget de l'Association des Villes de la ligne B en rajoutant un peu d'argent pour permettre justement de développer une étude pour le passage des rames à deux étages sur Châtelet, donc on a parfaitement cela en tête et on y travaille.

Avec ces modifications, est-ce que l'on peut voter?

**M. ZAKARIAN :** Juste une boutade : je ne suis pas sûr que l'on parle « d'entreprises », ce sont des établissements publics. Après je pense que c'est plus des conditions de fonctionnement que des problèmes de coopération.

L'autre remarque que je voulais faire, c'est qu'au-delà de la question du réseau et du matériel roulant, il y a la question des fréquences et on n'en parle pas là, je pense qu'au-delà de la question de la qualité des matériels et du réseau, c'est vraiment la question des fréquences, des horaires et c'est vrai qu'on n'y fait pas vraiment référence à ce stade. On fait état d'éléments de fonctionnement général, ou alors je n'ai pas bien lu, en tout cas la question de la fréquence n'apparaît pas.

Monsieur le Maire : Justement, là aussi, l'Association des Villes du RER B a obtenu une dépense sur trois ans de 5 M€ pour améliorer toute la signalétique des trains pour leur permettre d'accroître leur fréquence. C'est déjà, si tu me le permets l'expression, « sur les rails ».

(Hilarité générale)

Je mets cette motion avec les remarques évoquées sur les transports « publics », sur le premier tiret avec la ligne B, sur le deuxième tiret on précise qu'il s'agit des lignes B et C, sur lle-de-France Mobilités on dira que c'était programmé « dans sa séance du... »; lorsqu'on parle des territoires, on rajoute « qui comprennent notamment les gares de... » et on cite les gares. Ensuite, on ne met pas les communes dans la liste des partenaires et on rajoute pour Madame Valérie Pécresse « Présidente d'Île-de-France Mobilités ».

Bien évidemment vous aurez la communication, si on trouve une coquille ou deux de plus en termes de qualité rédactionnelle, en bon français, nous nous améliorerons. Sur les bases de cette motion est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. Y-a-t-il des abstentions, guère plus, c'est donc l'unanimité, je vous remercie.

(La motion discutée ci-dessus est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

# - Liste des décisions prises par Monsieur le Maire pendant l'intersession.

- N°60 Convention entre la Ville et l'Ecole Notre Dame de l'Assomption pour le prêt à titre gracieux des cours de l'école les 16 et 17 juin 2018 à l'occasion des Défis de Verrières,
- N°61 Convention entre la Ville et Ciril Group pour une formation prévue le 12 avril 2018 pour un montant de 395 € TTC,
- N°62 Signature d'une convention de prêt à titre gracieux de l'atelier et d'œuvres de Marcel PETIT du 04 au 27 mai 2018 pour l'exposition « les quatre saisons de Bernard Le Huche–Olion ».

- N°63 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 73 rue d'Estienne d'Orves pour un montant de 249,75 € hors charges,
- N°64 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 77 rue d'Estienne d'Orves pour un montant de 470,86 € hors charges,
- N°65 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 73 rue d'Estienne d'Orves pour un montant de 398,66 € hors charges,
- N°66 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis route du Bua pour un montant de 564,76 € hors charges,
- N°67 Convention entre la Ville et le Centre de Formation Saint Honoré pour une formation prévue les 5 et 6 avril 2018 pour un montant de 430 € TTC,
- N°68 Signature d'un contrat de prestation d'opérateur projectionniste avec Nicolas GABOURG pour une durée d'un an renouvelable deux fois,
- N°69 Signature d'une convention de prêt à titre gracieux d'œuvres de la collection de M. et Mme GAUTIER du 25 mai au 07 juillet 2018 pour l'exposition « GAUTIER & Co, un choix parmi une collection » qui aura lieu à l'Orangerie-Espace Tourlière, sise 66 rue d'Estienne d'Orves,
- N°70 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 75 rue d'Estienne d'Orves pour un montant de 365,97 € hors charges.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des demandes de précisions sur ces décisions ?

**M. HULIN :** Dans la décision N° 68, « signature d'un contrat de prestation d'opérateur projectionniste », dans mes souvenirs c'était un employé municipal, maintenant on passe par une prestation d'un opérateur extérieur ?

Mme FOUCAULT : C'est pour remplacer lorsqu'il y a des congés, comme il y a beaucoup de séances maintenant, on a besoin d'une personne pour pallier les absences.

**Monsieur le Maire :** Il peut aussi y avoir des mouvements dans le personnel. D'autres questions ?

Je vous remercie et je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 21h35.

Le Maire, Vice-président de Paris-Saclay,

Thomas JOLY

Affiché conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

<sup>- &</sup>lt;u>communicable</u>, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande

